réactionnaires sous l'empire de la crainte ou de l'égoïsme, a empêché, pendant plusieurs années, l'expansion générale du syndicalisme ouvrier.

Voilà le rapport de deux spécialistes après enquête sérieuse. Je ne prendrai pas le temps de le lire en entier. Ceux qui prendront la peine de le lire constateront qu'une certaine attitude chez les employeurs, provoque la formation de chefs ouvriers d'une certaine espèce. La guerre terminée, nous retournons aux mêmes conditions que MM. McTague et Lalande ont constatées en 1943.

Il ne s'agit pas d'une simple question que je soulève. Je sais qu'on trouvera à redire à mon sujet. Je sais que la question n'est pas très populaire. Quiconque cherche à m'effrayer par des considérations de ce genre perd son temps car j'ai déjà défendu des causes impopulaires. Si ceux qui sont d'un autre avis que moi veulent bien lire un éditorial du Globe and Mail, numéro du vendredi 11 juin, sur le sujet, ils constateront que les rédacteurs confirment en majeure partie mes observations de ce soir. En réalité, je me fonde entièrement sur le rapport des commissaires au ministre du Travail. Voici le premier aliéna:

Le Canada est encore au beau milieu d'une grève des marins des Grands lacs. L'objet du litige n'est pas celui des différends ordinaires qui portent sur les heures, les salaires et les conditions de travail, mais bien le fait que cinq compagnies de navigation ont refusé illégalement de négocier avec les représentants accrédités du syndicat des marins canadiens.

Que n'entendrions-nous pas ici, si les syndicats, dans cette affaire, avaient violé la loi! Ce ne serait du reste pas la première fois. Apprenons maintenant à la population du Canada, qui empêche le règlement pacifique de la grève et qui est au fond la grande coupable tant des troubles que des émeutes qui se sont produits.

DEMANDE D'ABOLITION DES DROITS DE PÉAGE SUR LES PONTS VICTORIA ET JACQUES-CARTIER

M. ALCIDE CÔTÉ (St-Jean-Iberville-Napierville): Je profite de la présence du ministre des Transports, monsieur l'Orateur, pour éclaireir un point.

(Texte)

L'an passé, j'ai fait des représentations relativement aux ponts Victoria et Jacques-Cartier, situés dans la province de Québec. J'ai été appuyé par l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Pinard). Le gouvernement de la province de Québec est le seul maître de ses routes et doit évidemment payer pour la construction et l'entretien des ponts qui sont le prolongement de ces routes. Mais les

ponts Victoria et Jacques-Cartier ont été construits et payés par le gouvernement fédéral. Lorsque le système de péage était généralement appliqué à tous les ponts d'importance situés dans la province de Québec, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, toute la population recevait un traitement égal. Et lorsque le gouvernement de la province de Québec, en 1942, décidait d'abolir le péage sur ses ponts, il devait, pour être juste envers tous ses contribuables, obtenir en même temps l'abolition du péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Autrement, on commettait l'injustice de maintenir une région importante de la province assujettie au péage. alors que tous les autres citoyens profitaient de l'abolition du péage sur les autres ponts. C'est pourquoi, dès 1942, l'honorable Adélard Godbout, alors premier ministre de la province de Québec, se déclarait prêt à rembourser au gouvernement fédéral un montant raisonnable afin d'abolir le péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, comme sur tous les autres ponts provinciaux. Cependant, après le commencement des pourparlers, la province de Québec a changé de gouvernement et les pourparlers n'ont jamais été

Nous devons aujourd'hui envisager cette injustice que je viens de mentionner, qui consiste à taxer doublement une partie de la population au détriment de l'autre, injustice qui subsiste depuis 1942. Depuis ce temps-là, l'Union des municipalités de la province de Québec, dont je suis l'un des directeurs, a expressément demandé à l'honorable M. Duplessis, premier ministre de la province de Québec, de se rencontrer avec les autorités fédérales pour régler définitivement cette question.

Je suis informé, par ailleurs, que le gouvernement de la province de Québec a obtenu des autorités fédérales la permission d'utiliser une des deux voies ferrées du pont de Québec

pour élargir la voie carrossable.

L'an passé, à la suite de mes représentations, ainsi que de celles de mon collègue de Chambly-Rouville, l'honorable ministre des Transports déclarait être prêt à recevoir les représentants de la province de Québec en aucun temps pour étudier la question de l'abolition des droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Malheureusement, nous en sommes encore au même point aujourd'hui et l'injustice se continue.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je demande maintenant à l'honorable ministre des Transports: premièrement, depuis le 2 juillet 1947, après que mon collègue et moi-même avons fait des représentations à l'honorable ministre et à la suite de la déclaration de

[M. MacInnis.]